



Concerne : Suppression du Fond Belge pour la Sécurité Alimentaire (FBSA)

Monsieur le Ministre,

La Coalition contre la faim (CCF/CTH) a récemment acté la décision gouvernementale de supprimer le Fond Belge pour la Sécurité Alimentaire (FBSA) et de le fondre dans le budget général de la coopération au développement. Cette perspective laisse penser que le budget alloué à l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire puisse potentiellement en pâtir.

Pourtant, lors de notre colloque du 21 avril 2015 intitulé « *Objectif 2020. L'agriculture familiale au cœur des politiques belges contre la faim* », vous nous avez rappelé l'importance de soutenir l'agriculture familiale qui, en grande partie, contribue à la sécurité alimentaire des paysans et populations locaux et préserve davantage l'environnement tout en offrant davantage d'emplois et de revenus que l'agro-industrie.

Or, au regard de la décision de suppression du FSBA, de nombreuses inquiétudes demeurent et risquent de cantonner nombre de recommandations formulées lors de ce colloque à de vœux pieux.

- Quelle garantie formelle pouvez-vous nous apporter quant à la pérennité des montants accordés au FBSA au départ de la dotation de la Loterie nationale ? Quelle assurance pouvons-nous également avoir quant au fait qu'une grande part des 15% de l'aide publique au développement consacrés à l'agriculture le soit, comme présenté dans votre note stratégique, à l'attention de l'agriculture familiale ?
- Pouvez-vous nous assurer que les capacités optimales consacrées au suivi des projets FBSA encore en cours seront préservées dès lors que ces projets seront *in fine* gérés par les responsables de programmes bilatéraux au sein de la DGD ?
- Dans le même ordre d'idée, quelles mesures allez-vous prendre afin de pérenniser les capacités d'analyse et de gestion de programmes dans le domaine de la sécurité alimentaire et l'agriculture au sein de la DGD, sachant que la cellule dédiée à ce domaine d'intervention est dissoute et ses membres dispersés dans l'administration ?
- Par ailleurs, la plupart des programmes FBSA ont été formulés avec une vision moyenne de deux phases successives. Ces deuxièmes phases pourront-elles être financées par d'autres

mécanismes dès lors qu'un désengagement prochain est prévu ou devront-elles adaptées à une approche à court/moyen terme accompagnée d'une phase de désengagement ?

- Qu'en est-il enfin de l'annulation de certains programmes, notamment en RDC et au Niger, alors que ces derniers ont fait l'objet d'une identification approfondie nécessitant un travail important tant en Belgique (notamment par les ONG) que dans les pays partenaires, où ils ont suscité de nombreuses attentes ?
- En outre, la suppression du programme FBSA pour le Niger a été justifiée par le fait que la sécurité alimentaire ferait l'objet d'une analyse spécifique dans le cadre de la préparation du futur programme indicatif de coopération entre la Belgique et ce pays. Quelles seront les modalités de prise en compte par cette analyse des conclusions tirées de l'analyse contextuelle et institutionnelle conduite en collaboration avec le bureau de coopération pour le FBSA ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre considération.

La Coalition Contre la Faim

11.11.11, ADG, AEFJN–Antenne Belge, Broederlijk Delen, Caritas International, CNCD-11.11.11, Croix-Rouge de Belgique, Collectif Stratégies Alimentaires, Défi Belgique-Afrique, Entraide et Fraternité, FIAN Belgium, Le Monde selon les femmes, Louvain Coopération, Oxfam-Solidarité/Solidariteit, Oxfam-Magasins du Monde, Oxfam-Wereld winkels, SOS Faim, TRIAS, Vétérinaires sans Frontières-Dierenartsen Zonder Grenzen, Vredeseilanden.

Avec le soutien des Fédérations ACODEV (Fédération des ONG de coopération au développement) et NGO-Federatie (Vlaamse federatie van ngo's voor ontwikkelingsamenwerking)

Personnes de contact

Thierry Kesteloot (Oxfam Solidarité), +32.2.501.67.55, tke@oxfamsol.be

Jean-Jacques Grodent (SOS Faim), +32.2.548.06.79, jig@sosfaim.org

Benjamin Van Cutsem (CNCD-11.11.11), +32.2.250.12.40, Benjamin.vancutsem@cncd.be

Patrick Vanderhulst (Trias), +32 2 548 01 28, patrick.vanderhulst@triasngo.be

<http://www.coalitioncontrelafaim.be/>